



Cahier des charges

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

Discipline :

Aviron

Niveau :

Moniteur Sportif Educateur

Organisme délégataire :

Ligue francophone d'aviron

Version 2.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du XXXX



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène

ADEPS

Opérateur de formation

Table des matières du cahier des charges 2.0 Moniteur Sportif Educateur Aviron

0	Introduction du cahier des charges / référentiel de formation	5
1	DONNEES ADMINISTRATIVES	6
1.1	Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction	6
1.2	Introduction générale de la formation.	6
1.3	Homologation et certification de l'Éducateur aviron	7
2	REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES.	8
2.1	Vocation pédagogique	8
2.1.1	MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR	10
2.1.1.1	Prérequis du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR AVIRON	10
2.1.1.2	Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR AVIRON	10
2.1.1.3	Public cible du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR AVIRON	10
2.1.1.4	Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR AVIRON	11
2.1.1.5	Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR AVIRON	11
3	DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION	12
3.1	Schéma de base d'organisation de la formation	12
3.2	Informations à fournir par l'opérateur de formation	12
3.3	Durée théorique pour chaque niveau de qualification	13
3.4	Test préliminaire ou probatoire à la formation	13
3.5	Documents administratifs à fournir par le candidat	13
3.6	Modalités d'inscription (préalable et définitive).	13
3.7	Droit de rétractation	14
3.8	Protection des données personnelles	14
3.9	Modalités diverses liste non exhaustive d'exemples de modalités diverses à s'approprier	15
4	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES	16
4.1	Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	Error! Bookmark not defined.
4.1.1	Organisation administrative de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles	Error! Bookmark not defined.
4.1.2	Le code des course de la FISA et de la FRBA	Error! Bookmark not defined.
4.1.3	La lutte contre le dopage	Error! Bookmark not defined.
4.2	Thématique 2 : Didactique et méthodologie	
4.2.1	Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance	Error! Bookmark not defined.
4.2.2	Principes méthodologiques de la séance d'entraînement	Error! Bookmark not defined.
4.2.3	Mon intervention au cours d'une séance	Error! Bookmark not defined.
4.2.4	Stage pédagogique	Error! Bookmark not defined.
4.3	Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	
4.3.1	Les réglages	Error! Bookmark not defined.
4.3.2	La biomécanique	Error! Bookmark not defined.
4.3.3	La définition des facteurs de la performance	Error! Bookmark not defined.
4.3.4	Le pararowing	Error! Bookmark not defined.
4.3.5	La physiologie de l'effort	Error! Bookmark not defined.
4.3.6	Introduction à l'analyse du coup d'aviron	Error! Bookmark not defined.
4.3.7	Les aspects psycho-émotionnels et environnementaux	Error! Bookmark not defined.
4.4	Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs	
4.4.1	La prévention des blessures à l'aviron	Error! Bookmark not defined.
4.5	Thématique 5 : Ethique et déontologie	
4.5.1	Règlements d'éthique : les leviers de motivation	Error! Bookmark not defined.
4.6	Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation dont question	97
4.7	Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus dont question	99

4.8	Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation dont question	100
4.9	Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation dont question	102
5	REFERENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PEDAGOGIQUES	103
5.1	Présentation du (des) stage(s)	103
5.1.1	Dossier de stage	104
5.1.1.1	Signalétiques	104
5.1.2	Rapport de stage	104
5.2	Règles concernant les Maîtres de Stages :	105
5.3	Acceptation potentielle des Maîtres de Stages :	105
5.4	Endroits et niveaux de Stages :	106
5.5	Evaluation du stage et du cahier de stage :	106
6	REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	107
6.1	Délai d'organisation des évaluations	107
6.2	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect.	107
6.2.1	Présences au cours	107
6.2.2	Autres modalités à décrire	107
6.3	Publicité des accès aux évaluations	107
6.4	Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations	108
6.5	Nombre de sessions d'évaluation	108
6.6	Constitution du Jury d'évaluation	108
6.7	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès Verbal).	109
6.8	Motivation du résultat en délibération	109
6.9	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport	110
6.10	Procédure de communication des résultats aux candidats	110
6.11	Recours et procédures	110
7	CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger).	112
7.1	Conformité des dossiers VAFE à introduire	112
7.2	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	113
7.2.1	Base / recevabilité de la demande de VAF	113
7.2.2	Éléments à présenter pour une VAF	113
7.3	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	114
7.3.1	Base de la demande / recevabilité de VAE	114
7.3.2	Éléments à présenter pour une VAE :	115
7.4	Entretien de VAFE	116
7.5	Frais de procédure pour une VAFE.	116
7.6	Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	116
7.6.1	Où envoyer le dossier VAFE ?	116
7.6.2	Comment envoyer le dossier VAFE ?	116
7.6.3	Quand solliciter un dossier VAFE ?	117
7.7	Analyse concernant la demande de VAFE	117
7.8	Décisions concernant la demande de VAFE	117
7.9	Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS	118
7.9.1	Cours généraux	118
7.9.2	Cours spécifiques	118
7.10	Tableau synthèse complet des procédures "VAFE"	119

0 Introduction du cahier des charges / référentiel de formation

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme "déléataire de la formation" seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« **fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/20

« Art. 39 § 1er. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6, habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° *Les données administratives de l'opérateur délégataire;*
- 2° *La description des fonctions et les compétences requises;*
- 3° *La description des modalités préalables à l'organisation de la formation;*
- 4° *La description des programmes et contenus de formation;*
- 5° *La description des programmes et contenus des stages;*
- 6° *La description des modalités d'évaluation;*
- 7° *Les conditions de dispenses de diplômes;*
- 8° *La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épiciène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours,...

1 DONNEES ADMINISTRATIVES

1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Ligue Francophone d'Aviron
Chaussée de Vilvorde 172, 1120 Bruxelles
Site internet : www.aviron.be

Personne de contact : Paul MOSSER (directeur technique)
e-mail : p.mosser@aviron.be
tel : 0468/08.63.37

1.2 Introduction générale de la formation.

L'encadrement d'activités éducatives et de stages sportifs portant sur la pratique de l'aviron requiert la maîtrise de compétences spécifiques.

La LFA organise, en tant qu'opérateur de formation reconnu par l'Adeps, une formation de Moniteur Sportif Educateur en aviron.

La réussite aux examens portant sur les cours généraux Moniteur Sportif Educateur organisés par l'ADEPS est un préalable indispensable à cette formation spécifique aviron. Les cours généraux sont destinés à fournir les connaissances et savoirs théorique servant de socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

La réussite aux examens portant sur les cours spécifiques organisés par la LFA est la seconde condition à la délivrance du brevet de Moniteur Sportif Educateur Aviron. Ces cours spécifiques comportent les éléments suivants : des cours théoriques, des cours pratiques et la réalisation d'un stage pédagogique. Des dispenses partielles ou totales sont éventuellement possibles pour certaines catégories de diplômés dans le cadre d'un processus de Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE) et/ou de formation (VAF), point 7 du Cahier des charges « Moniteur sportif « éducateur ».

Préambule :

Ce cahier des charges est d'application pour les formations Moniteur Sportif Educateur mises en place à partir de 2020. Ce cahier des charges a été réalisé dans le cadre de la réforme des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique conduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Types de formation :

La formation Moniteur Sportif Educateur fait référence à des méthodes de pratiques et d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou à un groupe d'individus.

Le contenu de la formation spécifique est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'ADEPS :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Éthique et déontologie

1.3 Homologation et certification de l'Éducateur Aviron

Le brevet de Moniteur Sportif Educateur, est homologué /certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation - voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». (opéré par l'AG Sport ou par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Educateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique). Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

- **Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)**
- **Les cours spécifiques**
- **Le module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.**

2 REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES.

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1 du décret du 03 mai 2020, au point 2 (*La description des fonctions et les compétences requises*).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

2.1 Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

La formation d'un cadre sportif à **vocation pédagogique** recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cfr « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »). Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport - Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer - Initier - Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : compétences préalables à la formation
- du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).
- du public cible : public à charge du cadre sportif
- du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Cadre institutionnel et législatif
- Didactique et méthodologie
- Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Aspects sécuritaires et préventifs
- Ethique et déontologie

2.1.1 MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR

2.1.1.1 Prérequis du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR AVIRON

- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur et Educateur.
- Lauréat des cours généraux et spécifiques Moniteur Sportif Initiateur Aviron
- Être affilié dans un club membre de la LFA avant le début de la formation spécifique et être de licence vis-à-vis de ce club ou être affilié à une Fédération reconnue par la Fédération internationale pour la durée de la formation.
- Tout candidat affilié à une fédération étrangère doit faire la preuve, lors de son inscription, qu'il est assuré en responsabilité civile et accident pour toute la période de formations et de stages.
- Avoir atteint l'âge de 18 ans à la date de début de formation
- Avoir déjà participé à une compétition en ligne ou montrer une autonomie en skiff
- Pour les candidats brevetés Niveau 1 en aviron, les attestations de réussite des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur et des cours généraux Moniteur Sportif Educateur sont des prérequis pour accéder à la formation. Il s'agira également pour ces demandeurs anciens brevetés de suivre une formation à l'utilisation d'un défibrillateur externe (DEA) du module 2 (Les techniques et matériels de sécurité et les premiers soins en milieu nautique) de la thématique 4 (Aspects sécuritaires et préventifs) et de réaliser un stage pédagogique de 30 heures. Pour ce stage, le demandeur pourrait éventuellement faire valoir son expérience acquise en club ou au cours des différents stages déjà réalisés (dossier à fournir). Ce processus de Valorisation des Acquis d'expériences et de formation (VAE) devra être validé, après examen, par la Commission Pédagogique Mixte.

2.1.1.2 Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR AVIRON

- Fidéliser à la pratique de l'aviron en skiff ou en bateaux d'équipes.
- Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage et la formation sportive.
- Faire accéder à l'autonomie en skiff et à la recherche de sensations d'équilibre et de glisse.
- Motiver au développement sportif complet et aux différentes formes de l'entraînement d'aviron : ergomètre, skiff, bateau d'équipe, musculation.
- Former et consolider les habiletés motrices spécifiques individuelles et/ou collectives en couple et en pointe.
- Parfaire l'apprentissage des fondamentaux des différentes phases du coup d'aviron.
- Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.
- Détecter le niveau des pratiquants et le talent sportif.
- Orienter le talent sportif vers des structures adaptées.
- S'intégrer dans un processus collectif d'encadrement sportif

2.1.1.3 Public cible du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR AVIRON

- Tous les âges, à partir de dix (10) ans, huit (ans) si cas exceptionnel (taille / poids relatif à un enfant de dix ans).
- Sportifs en phase de formation à la compétition sportive ;
- Groupe de rameurs de tous âges en perfectionnement sportif
- Groupe de rameurs de tous âges en perfectionnement ADEPS

2.1.1.4 Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR AVIRON

- Clubs d'aviron de la Ligue francophone d'aviron.
- Stages ADEPS de perfectionnement.
- Stages LFA ou fédéraux de collectifs jeunes

2.1.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR AVIRON

- Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.
- Agir en toute responsabilité pour assurer la sécurité des pratiquants en priorité.

3 DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39 § 1^{er} du décret du 03 mai 2020, au point 3.

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation

- La formation est opérée par la LFA ou tout autre opérateur de formation désigné comme tel pour l'aviron par la DG des sports.
- La formation est organisée en concertation avec l'AG Sport. Plus spécifiquement, le présent cahier des charges développé par la LFA est avalisé par la Commission Pédagogique Mixte. Celle-ci est une commission de consultation et d'avis auprès de l'AG Sport, et est composée de représentants de l'AG Sport et de l'Opérateur de Formation et opérant selon les modalités définies à cet effet par l'AG Sport.
- Toutes les informations organisationnelles des formations s'adressant à tous les publics sur la rubrique appropriée du site internet de la LFA (www.aviron.be) ainsi que sur le site de l'ADEPS (www.sport-adepts.be), dans la rubrique « formation des cadres sportifs ».
- Ces informations peuvent également être envoyées dans les clubs de la LFA ou mises à disposition du public ciblé par tout autre moyen jugé approprié par l'Opérateur de Formation.
- Programmation des sessions de formation par l'opérateur de la formation éducateur : six (6) journées de cours théoriques (50h), trois (3) demies-journées de cours pratiques (10,h), une demie (1/2) journée d'évaluation et une programmation flexible du stage pédagogique de trente (30) heures.
- Organisation des formations par modules identifiables.
- Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une session de formation est de 6 candidats. Les sessions de formation pourraient dans la mesure du possible (financement,...) être dédoublées en fonction du nombre de candidats.
- Le nombre maximum de candidats par session de formation, ou pour un éventuel dédoublement de session est de 20 candidats.
- Etablissement ou vérification systématique d'une assurance (RC) pour les candidats et chargés de cours lors des sessions de formation et d'évaluations.
- Différentes formes d'organisation (internat, externat, lieux divers,...) en fonction notamment de considérations géographiques sont à prévoir
- Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation

Processus global d'apprentissage			Consolidation
Cours généraux opérés par l'ADEPS	Formation spécifique dispensée par tout opérateur reconnu		Recyclages Formations complémentaires et continuées.
	Prérequis	Formation théorique et pratique	

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation

- L'âge minimum d'accès à la formation est de 18 ans.
- L'âge minimum pour l'homologation par l'AG Sport d'un diplôme est de 18 pour la formation éducateur.
- Les inscriptions consistent à l'envoi par courriel ou courrier postal d'une fiche d'inscription dûment remplie par le candidat, au plus tard trente (30) jours avant la date de début de formation.
- L'inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et après paiement des droits d'inscription à la formation.
- L'accès aux cours nécessite d'avoir validé les prérequis demandés.
- L'accès aux cours ne nécessite pas la possession d'un classement, d'un grade ou d'un niveau de compétence officiel mais nécessite néanmoins une aptitude à ramer en skiff et savoir être autonome.

- La présence aux cours est obligatoire. Des absences sont tolérées, à concurrence de 20% du volume horaire des cours, et sous réserve d'une justification adéquate. Le taux de présence obligatoire au stage est équivalent à 100%. Ce point est repris dans le chapitre 6.2.1 « Présences aux cours » du cahier des charges moniteur sportif éducateur.
- Vérification des éventuelles dispenses partielles ou totales de cours à la suite d'une décision de la Commission Pédagogique Mixte.
- L'opérateur de formation et/ou les clubs mettent à la disposition du candidat le matériel nécessaire.
- Communiquer aux candidats (délais précis avant le début de la formation spécifique) les modalités, programmation, horaires, lieux de cours.

3.3 Durée théorique pour chaque niveau de qualification

- La durée théorique de la formation totale est de 95 heures en présentiel et/ou e-learning à distance, selon la répartition suivante :
- 60 heures de présence à des cours dispensés par un formateur, réparties selon un planning défini lors de la programmation des sessions de formation
- 30 heures de stage supervisé par un maître de stage, et réparties selon un planning à définir entre le candidat et son maître de stage
- Le nombre d'heures théoriques d'évaluations est de 5 heures
- La charge théorique de travail en non présentiel est en moyenne (suivant les candidats) estimées à +/- 30 heures.
- Précisions à la section 4 pour le tableau synthèse "charge théorique de travail"

3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation

- L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- Sa fiche d'inscription ad hoc dûment complétée
- Une copie de sa carte d'identité ou de son passeport
- Une copie de sa licence délivrée par la fédération royale belge d'aviron pour l'année en cours ou, le cas échéant, un certificat médical attestant l'aptitude à la pratique de l'aviron ainsi qu'une attestation d'assurance en responsabilité civile et accident.
- Les documents attestant de sa réussite aux évaluations des cours généraux du niveau « moniteur sportif éducateur » ou d'une éventuelle dispense ou équivalence.
- Preuve d'acquiescement des droits d'inscription et d'homologation.

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive).

- Les dates, horaires lieux et autres renseignements importants pour la bonne information au sujet des sessions de formations s'adressant à tous publics sont présentées sur la rubrique « formation » du site internet de la LFA (www.aviron.be) ainsi que sur le site de l'ADEPS (www.adeps.be) sous la rubrique « formation moniteur »
- Le montant des droits d'inscription seront communiqués sur le site internet : www.aviron.be
- Les procédures d'inscription, montants et modalités de paiement des droits d'inscription, et les montants et modalités de paiement des frais (hors frais d'envoi) sont communiquées par le canal décrit ci-dessus.

- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception. Un courriel de confirmation et d'information concernant les paiements est envoyé au candidat.
- L'inscription définitive est conditionnée au paiement des droits d'inscriptions à la formation, après que toutes les demandes administratives auront été finalisées.
- La présence aux cours est obligatoire. Des absences sont tolérées, à concurrence de 20% du volume horaire des cours, et sous réserve d'une justification adéquate. Le taux de présence obligatoire au stage est équivalent à 100%. Ce point est repris dans le chapitre 6.2.1 « Présences aux cours » du cahier des charges moniteur sportif éducateur.
- Une évaluation écrite sur base d'un questionnaire à choix multiples (QCM) et/ou questionnaire ouvert et du rapport de stage
- Une évaluation orale, basée sur la présentation du rapport de stage
- Une évaluation pratique, basée sur le jugement des chargés de cours et du maître de stage

3.7 Droit de rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de quatorze jours calendrier. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera possible.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel-courrier).

Pour exercer le droit de rétractation, le candidat doit notifier celle-ci à la LFA dont les coordonnées sont reprises en introduction du cahier des charges.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, la LFA remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif.

3.8 Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE - cours - évaluations - ...) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, numéro de registre national, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.

3.9 Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- En fonction du niveau : Tout candidat MSEd. doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau B2¹
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1²
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1³
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard XXX jours ouvrables avant la 1^{ère} session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examinateurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴ et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations
- Attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou le personnel ADEPS.
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations,....
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport ».

¹ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

² Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

³ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

⁴ Voir « Charte - Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667>.

4 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES EDUCATEUR AVIRON

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{er} du décret du 3 mai 2020, au point 4 (La description des programmes et contenus de formation).

Les compétences terminales à maîtriser pour un candidat « Moniteur Sportif Educateur Aviron », ainsi que les modules de formation au regard de chaque thématique de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Il résume le positionnement des modules des cours généraux par rapport aux modules des cours spécifiques qui composent l'ensemble de la formation moniteur sportif éducateur.

Canevas de la formation Moniteur Sportif Educateur

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 Ethique et déontologie
<u>Module CG 211</u> Statut juridique des clubs et des fédérations	<u>Module CG 221</u> Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance sportive	<u>Module CG 231</u> Définition des facteurs de performance sportive	<u>Module CG 241</u> Prévention des blessures du geste sportif	<u>Module CG 251</u> Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes
<u>Module CG 212</u> Responsabilité légale du moniteur sportif	<u>Module CG 222</u> Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	<u>Module CG 232</u> Aspects psychosémotionnels et environnementaux de la performance sportive	<u>Module CS 241</u> La prévention des blessures à l'aviron	<u>Module CS 251</u> Règlements d'éthique : les leviers de motivation
<u>Module CG 213</u> Lutte contre le dopage : entre prévention et répression	<u>Module CG 223</u> Mon intervention au cours d'un entraînement	<u>Module CG 233</u> La « machine humaine » à l'effort		
<u>Module CS 211</u> Organisation administrative de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles	<u>Module CS 221</u> Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance	<u>Module CG 234</u> Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif		
<u>Module CS 212</u> Le code des courses de la FISA et de la FRBA	<u>Module CS 222</u> Principes méthodologiques de la séance d'entraînement	<u>Module CG 235</u> Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'athlète		
<u>Module CS 213</u> La lutte contre le dopage en aviron	<u>Module CS 223</u> Mon intervention au cours d'une séance	<u>Module CS 231</u> Les réglages		
	<u>Module CS 224</u> Stage pédagogique	<u>Module CS 232</u> La biomécanique		
		<u>Module CS 233</u> La définition des facteurs de la performance		
		<u>Module CS 234</u> Le parawing		
		<u>Module CS 235</u> La physiologie de l'effort		
		<u>Module CS 236</u> Introduction à l'analyse du coup d'aviron		
		<u>Module CS 237</u> Les aspects psychosémotionnels et environnementaux		

Chaque module de formation est décrit/explicité en termes d'objectifs clairs et de résultats d'acquis d'apprentissages et/ou de descripteurs de connaissances/de compétences attendus de la part du candidat au terme de la formation spécifique.

Les descripteurs d'acquis de connaissance / compétences sont déclinés en 4 niveaux attendus au terme des apprentissages :

1 : « Simple » information - sensibilisation - premiers contacts

2 : Approches élémentaires permettant l'application/la reproduction de concepts fondamentaux « standardisés »

3 : Appréhension / appropriation des concepts fondamentaux permettant une autonomie fonctionnelle de base dans un contexte / dans un cadre d'intervention simple

4 : Maîtrise / adaptation au contexte, possibilité de transposition élémentaire à un autre contexte similaire

4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Se situer dans la structure du sport en Belgique, celle de la pratique de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles et celle de la Ligue Francophone d'Aviron, la FRBA et la FISA
 - Connaître le code des courses de la FISA et de la FRBA de manière à pouvoir s'y référer
 - Connaître la réglementation et les procédures concernant le dopage.
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation : 10%**
 - **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 3**
 - **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif »:**
 - CS111_ L'organisation administrative de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
 - CS112_ Le code des courses de la Fédération Royale Belge d'Aviron et de la Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron
 - CS113_ La lutte contre le dopage en aviron

4.1.1 L'organisation administrative et sportive de l'Aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles (CS 111)

○ Résumé

L'objectif de ce module est de présenter une vue d'ensemble sur l'organisation, les rôles et les missions de la Ligue Francophone d'Aviron dans le paysage francophone, belge et international. Au terme de ce module, le candidat « Moniteur sportif éducateur aviron » connaîtra le fonctionnement global de la fédération.

○ Concepts / mots-clés

Administration
Cadre institutionnel
Fédération Wallonie-Bruxelles
Aviron

○ Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat peut se référer aux différents acteurs de la pratique et du développement de l'Aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles			V	
Il peut répondre de manière adéquate à des demandes de renseignement concernant l'organisation administrative et sportive de l'aviron			V	
Il connaît ses responsabilités lors de la prise en charge d'un groupe de rameur en cas d'accident ou d'avarie d'un bateau		V		

○ Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG211	**
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

○ Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:10
Temps total en présentiel (hh:mm) :					02:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 1 dans le cursus : 10%
- Pondération du module 1 dans la thématique 1 : 40%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : 20 candidats maximum
- 1 salle de classe
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin

○ **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

○ **Diplômes, brevets, certifications⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance⁶</u>
/	X

⁵ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁶ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.1.2 Le code des courses de la FISA et de la FRBA (CS 112)

- **Résumé**

L'objectif de ce module est de présenter de manière complète les différents règlements du code des courses de la FISA et les dispositions particulières de la FRBA. Au terme de ce module, le candidat « moniteur sportif éducateur aviron » connaîtra les règles pour un rameur s'alignant en compétition et pour son entraîneur et pourra s'assurer que les jeunes rameurs dont il a la charge se comportent en conformité avec ces règles.

- **Concepts / mots-clés**

Administration
Cadre institutionnel
Fédération Wallonie-Bruxelles
Aviron

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages**

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat doit connaître les règles élémentaires pour un rameur s'alignant en compétition et pour son entraîneur		V		
Il doit pouvoir s'assurer que les plus jeunes rameurs se comportent en conformité avec les règles		V		
Il connaît le calendrier des compétitions et des différentes règles de celles-ci		V		

- **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:10
Temps total en présentiel (hh:mm) :					02:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 1 dans le cursus : 10%
- Pondération du module 2 dans la thématique 1 : 40%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : 20 candidats maximum
- 1 salle de classe
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin

○ **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

○ **Diplômes, brevets, certifications⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance⁸</u>
Arbitre international	X

⁷ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁸ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.1.3 La lutte contre le dopage en aviron (CS 113)

○ Résumé

L'aviron semble dans son ensemble relativement épargné par ce fléau mais la prudence reste de mise et la communication autour de cette problématique essentielle. On y présentera les risques en mettant l'accent sur les produits ou méthodes les plus susceptibles d'être utilisées en aviron, en fonction des spécificités de la pratique. Il s'agira également de savoir quoi faire en cas de maladie et connaître le rôle de l'entraîneur en cas de contrôle. On y présentera également l'ONAD. Au terme de ce module, le candidat « moniteur sportif éducateur aviron » doit pouvoir sensibiliser les jeunes rameurs dont il a la charge à la problématique liée au dopage et au respect des règles. Il pourra également expliquer les procédures à respecter en cas de contrôle.

○ Concepts / mots-clés

Dopage
Ethique
Respects
Valeurs
Procédure

○ Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat doit connaître les risques liés au dopage		V		
Il doit pouvoir promouvoir un sport propre et sensibiliser les plus jeunes rameurs.		V		
Il connaît les procédures à respecter en cas de contrôle			V	

○ Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG213	**
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS251	*
...	
...	
...	
...	

○ **Volumes horaires, charge de travail et modules de formation**

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:10
Temps total en présentiel (hh:mm) :					02:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 1 dans le cursus : 10%
- Pondération du module 3 dans la thématique 1 : 20%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : 20 candidats maximum
- 1 salle de classe
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin

○ **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

○ **Diplômes, brevets, certifications⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance¹⁰</u>
/	X

⁹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹⁰ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Evaluer certains facteurs de la performance sportive
 - Planifier et programmer les séances d'entraînement
 - Mener une séance de perfectionnement en utilisant le matériel à disposition
 - Maîtriser le document de la technique gestuelle et intégrer un vocabulaire commun à tous, être capable d'analyser les principaux défauts d'exécution et de diriger des exercices correctifs techniques pour chaque phase du coup d'aviron
 - Diriger une séance d'exercices de préparation à la compétition
 - Mener une séance d'entraînement « type » avec échauffement, corps de séance et retour au calme.
-
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation : 40%**

 - **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 4**

 - **Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie »:**
 - CS221_ Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance en aviron
 - CS222_ Principes méthodologiques de la séance d'entraînement en aviron
 - CS223_ Mon intervention au cours d'une séance d'aviron
 - CS224_ Stage pédagogique

4.2.1 Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance en aviron (CS 113)

- **Résumé**

L'objectif de ce module est d'apprendre à évaluer les différents facteurs de performance spécifiques à l'aviron, liés au rameur, à sa pratique et à son environnement afin de déterminer avec le candidat éducateur aviron les points forts et les points faibles et de pouvoir ainsi programmer et planifier ses actions au service d'une performance à atteindre.

Au terme de ce module, le candidat « moniteur sportif éducateur aviron » connaîtra les principes de base de l'évaluation des facteurs d'apprentissage et des facteurs de performance avec un accent particulier sur les facteurs physiologiques et techniques et sera capable de les utiliser au cours des entraînements sur l'ergomètre ou en bateau.

- **Concepts / mots-clés**

Performance
 Evaluation
 Facteurs

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages**

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat doit connaître les principes de base de l'évaluation des facteurs d'apprentissage et de performance		V		
Il connaîtra également les facteurs physiologiques et techniques		V		
Il pourra utiliser ses connaissances sur le terrain, au sol ou en bateau			V	

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG222	**
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS233	*
...	
...	
...	
...	

Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					06:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :					06:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	06:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:30
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 40%
- Pondération du module 1 dans la thématique 2 : 15%

- **Normes d'encadrement et de matériel :**
 - 1 formateur : 20 candidats maximum
 - 1 salle de classe
 - PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin
- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

- **Diplômes, brevets, certifications¹¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance¹²</u>
/	X

¹¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.2.2 Les principes méthodologiques de la séance d'entraînement d'aviron (CS 222)

- **Résumé**

L'objectif de ce module est d'apporter au candidat éducateur un guide d'actions qui leur permettra de planifier et programmer les apprentissages moteurs autant que les séances d'entraînement à proprement parler. La planification à court, moyen et long terme doit permettre d'augmenter les chances d'encadrement efficace. Le module abordera aussi les recommandations en ce qui concerne les étapes de développement des jeunes rameurs et l'âge auquel il convient d'aborder les différents types d'entraînement : le skiff, la pointe, la musculation etc. Au terme de ce module, le candidat « moniteur sportif éducateur aviron » appliquera les recommandations concernant le développement des jeunes rameurs, et pourra élaborer des séances d'entraînements en tenant compte des paramètres généraux d'une planification bien construite. Enfin, il pourra mener à bien un test de terrain.

- **Concepts / mots-clés**

Planifier
 Programmer
 Apprentissage
 Séance
 Développement

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages**

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît les moyens didactiques adéquats et fait preuve de méthode pour faciliter l'accès à la progression			V	
Il doit développer les fondamentaux de base en s'appuyant sur une approche motivante			V	
Il connaît son rôle à jouer avant, pendant et après la séance			V	
Il pourra établir des séances d'entraînement qui s'inscrivent dans une planification bien établie				V

- **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG222	**
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS223	*
...	
...	
...	
...	

○ Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					06:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :					06:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	06:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:30
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 40%
- Pondération du module 2 dans la thématique 2 : 30%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : 20 candidats maximum
- 1 salle de classe
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin

○ **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

○ **Diplômes, brevets, certifications¹³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance¹⁴</u>
/	X

¹³ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹⁴ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.2.3 Mon intervention au cours d'une séance d'aviron (CS 223)

○ **Résumé**

L'objectif de ce module est de définir un fil conducteur permettant au moniteur sportif éducateur de maîtriser les étapes d'une séance d'entraînement mais également de planifier un agencement cohérent des objectifs sur plusieurs séances. Le candidat éducateur y apprendra aussi à encadrer efficacement, en suivant certaines règles, des rameurs en vue d'un apprentissage moteur et d'un entraînement de base.

Le module s'appuiera sur les connaissances acquises par les cours généraux 223 - « Mon intervention au cours d'une séance » (Thématique 2 : Didactique et méthodologie).

Au terme de cette unité de formation, le candidat « moniteur sportif éducateur aviron » pourra utiliser des principes méthodologiques de base de la pédagogie sportive pour intervenir de manière organisée et planifiée en vue d'attendre des objectifs préétablis.

○ **Concepts / mots-clés**

Planifier
Séance
Agencer
Objectifs

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages**

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat pourra établir des séances d'entraînement qui s'inscrivent dans une planification bien établie				V
Il pourra utiliser des principes méthodologiques pour intervenir de manière organisée			V	
Il sera capable de définir un fil conducteur pour s'organiser			V	

○ **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG223	*
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS222	*
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					06:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:00
Temps total en présentiel (hh:mm) :					06:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	06:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	V	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

○

QCM	O	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 40%
- Pondération du module 3 dans la thématique 2 : 15%

- **Normes d'encadrement et de matériel :**
 - 1 formateur : 20 candidats maximum
 - 1 salle de classe
 - PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin
- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

- **Diplômes, brevets, certifications¹⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance¹⁶</u>
/	X

¹⁵ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹⁶ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.2.4 Stage pédagogique (CS 224)

- **Résumé**

Un stage pédagogique de 30 heures sera effectué selon les conditions et modalités spécifiées en section 5 et 6 du cahier des charges de la formation moniteur sportif éducateur aviron. L'objectif de ce module est de proposer une mise en pratique et en situation des acquis des autres modules et la formation. Ce stage se déroulera au sein d'un groupe en parfaite adéquation avec le profil de la fonction d'un moniteur sportif éducateur.

Au terme de ce module, le candidat « moniteur sportif éducateur aviron » pourra encadrer un groupe de rameurs en perfectionnement.

- **Concepts / mots-clés**

Planifier
Séance
Agencer
Objectifs

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages**

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat doit pouvoir encadrer une groupe de rameurs et leur enseigner en toute sécurité et de manière efficace la technique gestuelle de l'aviron				V
Il doit préparer les séances en fixant des objectifs et proposer des adaptations des apprentissages en fonction de groupe de niveau.			V	
Il doit être capable d'adopter une méthodologie de communication et s'assurer de sa compréhension			V	
Il doit pouvoir utiliser l'infrastructure et le matériel adéquat pour encadrer et faire progresser			V	
Il doit exploiter les feedback de manière efficace pour améliorer et/ou modifier ses séances.			V	
Il doit être capable de sélectionner des exercices standardisés				

- **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					30:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:0
Temps total en présentiel (hh:mm) :					30:0
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : Stage - hh:mm	30:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	V	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 40%
- Pondération du module 4 dans la thématique 2 : 40%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : 20 candidats maximum
- 1 salle de classe
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin

○ **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

○ **Diplômes, brevets, certifications¹⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance¹⁸</u>
/	X

¹⁷ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹⁸ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Réglages des bateaux et des avirons : entraxe, hauteurs, attaques, longueurs, leviers, couple et pointe, différents accastillages.
- Principes de biomécanique liés à l'aviron de compétition
- Le pararowing : catégories, bateaux, spécificités
- Connaissance des facteurs de performance spécifiques à l'aviron
- Notions de diététique
- Physiologie adaptée à l'aviron
- Préparation physique générale
- Analyse technique du coup d'aviron et mise en place d'exercices correctifs
- Développement : à quel âge commencer quoi ? (musculature, aviron de pointe etc.)
- Les différents types d'entraînements et les temps de référence.
-
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus de formation : 40%**
- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 7**
- **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance »:**
 - CS231_ Les réglages
 - CS232_ La biomécanique
 - CS233_ La définition des facteurs de la performance
 - CS234_ Le pararowing
 - CS235_ La physiologie de l'effort
 - CS236_ Introduction à l'analyse du coup d'aviron

4.3.1 Réglages des bateaux et des avirons (CS 231)

- **Résumé**

L'objectif de ce module est de comprendre les principes de réglage des bateaux et des avirons, de connaître les mesures standard et de pouvoir les appliquer pour de jeunes rameurs débutants ou d'adapter de nouveaux réglages en fonction de la progression de ceux-ci.

Au terme de ce module, le candidat «moniteur sportif éducateur aviron» sera capable de régler les bateaux et les avirons pour un équipage de rameurs débutants.

- **Concepts / mots-clés**

Réglages

Mesures standards

Adapter

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages**

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat sera capable de mesurer les réglages d'un bateau		V		
Il pourra réaliser les réglages et les changements nécessaires pour que les rameurs puissent exercer la pratique dans les meilleures conditions possibles et le plus adapté pour eux				V

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

○ Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					04:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:20
Temps total en présentiel (hh:mm) :					04:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	04:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:20
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40%
- Pondération du module 1 dans la thématique 3 : 20%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : 20 candidats maximum
- 1 salle de classe
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin

○ **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

○ **Diplômes, brevets, certifications¹⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²⁰</u>
/	X

¹⁹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²⁰ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.3.2 Principes de biomécanique liés à l'aviron de compétition (CS 232)

- **Résumé**

L'objectif de ce module est de revenir sur l'étude mécanique et biomécanique de l'ensemble bateau-aviron-rameur qui peut être considéré comme un système poly-articulé sur base flottante. Il s'agira de revenir sur les différentes forces en présence au cours de chaque phase du coup d'aviron et de comprendre pour chacune de ces phases, les principes de propulsion, de glisse et d'équilibre ainsi que les contraintes mécaniques, l'inertie et l'influence des angles de balayage sur l'efficacité du coup d'aviron.

Au terme de ce module, le candidat « moniteur sportif éducateur aviron » comprendra les principes généraux de mécanique et de biomécanique qui déterminent la progression non-linéaire d'un bateau d'aviron et leur implication sur le plan technique.

- **Concepts / mots-clés**

Complexe bateau-aviron-rameur
 Forces
 Mécanique
 Principes de propulsion
 Inertie
 Balayage

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages**

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat doit pouvoir comprendre et enseigner les principes généraux de biomécanique qui déterminent la progression non-linéaire d'un bateau d'aviron		V		
Il comprendra l'influence de ceux-ci sur le plan technique				V

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

○ Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:20
Temps total en présentiel (hh:mm) :					02:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:20
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40%
- Pondération du module 2 dans la thématique 3 : 10%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : 20 candidats maximum
- 1 salle de classe
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin

○ **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

○ **Diplômes, brevets, certifications²¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²²</u>
/	X

²¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.3.3 La définition des facteurs déterminants de la performance en aviron (CS 233)

○ **Résumé**

Ce module fait suite au module « CG231_Définition des facteurs de performance sportive ». Il est admis que la performance sportive est liée au sportif, à sa pratique et à son environnement. Il y sera développé les caractéristiques spécifiques de l'aviron qui doit être considéré dans la catégorie « sprint long ».

Au terme de ce module, le candidat « moniteur sportif éducateur aviron » connaîtra les principaux facteurs déterminants de la performance qui lui permettront d'intervenir pertinemment en perfectionnement ou à l'entraînement.

○ **Concepts / mots-clés**

Facteurs
Performance
Entraînement
Environnement

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages**

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaîtra les principaux facteurs déterminants de la performance.		V		
Il comprendra l'influence de ceux-ci sur la performance sportive de l'athlète.				V

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG231	**
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS221	*
...	
...	
...	
...	

○ Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					06:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :					06:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	06:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:30
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40%
- Pondération du module 3 dans la thématique 3 : 20%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : 20 candidats maximum
- 1 salle de classe
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin

○ **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

○ **Diplômes, brevets, certifications²³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²⁴</u>
/	X

²³ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²⁴ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.3.4 Le pararowing (CS 234)

- **Résumé**

L'objectif de ce module est de pouvoir adapter les facteurs déterminants de la performance sportive à la pratique du pararowing en tenant compte des caractéristiques des personnes en situation de handicap.

Au terme de ce module, le candidat « moniteur sportif éducateur aviron » aura appréhendé, compris et retenu les différentes catégories de bateaux et, pour chaque catégorie, la classification des handicaps correspondants. La connaissance de ces éléments, la connaissance des techniques et réglages spécifiques ainsi que des recommandations de base pour l'accompagnement des sportifs présentant ces types de handicaps devraient permettre au moniteur sportif éducateur d'intervenir à bon escient auprès des personnes moins valides.

- **Concepts / mots-clés**

Handicaps
Catégories
Spécificités

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages**

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaîtra les caractéristiques et spécificités du pararowing.		V		
Il connaîtra les relations avec la fédération d'handisport (LHF)		V		
Il connaîtra les spécificités de l'entraînement dans les bateaux adaptés				V

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

○ Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:10
Temps total en présentiel (hh:mm) :					02:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40%
- Pondération du module 4 dans la thématique 3 : 10%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : 20 candidats maximum
- 1 salle de classe
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin

○ **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

○ **Diplômes, brevets, certifications²⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²⁶</u>
/	X

²⁵ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²⁶ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.3.5 La physiologie de l'effort (CS 235)

- **Résumé**

La connaissance de la machine humaine à l'effort permettra au candidat moniteur éducateur de mieux appréhender les trois systèmes physiologiques qui interviennent à l'exercice et parmi ceux-ci, plus spécifiquement, l'activité musculaire, les filières énergétiques et les besoins nutritionnels ainsi que leurs applications concrètes dans la planification et la réalisation des entraînements d'aviron.

Au terme de cette unité de formation, le candidat « moniteur sportif éducateur aviron » comprendra les systèmes physiologiques qui interviennent à l'exercice et fera le lien avec les différents types d'entraînement en bateau, au sol ou en salle de musculation. Il sera capable de faire le lien entre les différents types d'entraînement et le développement des différentes filières énergétiques et de comprendre l'utilisation des temps de référence pour chaque type d'entraînement.

- **Concepts / mots-clés**

Physiologie
 Activité musculaire
 Filières énergétiques
 Besoins nutritionnels

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages**

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaîtra les différents systèmes physiologiques qui interviennent à l'exercice		V		
Il pourra faire le lien avec les différents types d'entraînement				V

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG233	**
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					06:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :					06:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40%
- Pondération du module 5 dans la thématique 3 : 20%

- **Normes d'encadrement et de matériel :**
 - 1 formateur : 20 candidats maximum
 - 1 salle de classe
 - PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin
- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

- **Diplômes, brevets, certifications²⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²⁸</u>
/	X

²⁷ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²⁸ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.3.6 Introduction à l'analyse du coup d'aviron (CS 236)

- **Résumé**

L'objectif de ce module est de répondre à la nécessité d'apprendre le geste correct dans une discipline aussi technique que l'aviron où la performance est intimement liée à la précision du geste. Au terme de ce module, le candidat « moniteur sportif éducateur aviron » devra être capable de faire une analyse précise du coup d'aviron mais également d'enseigner les exercices pratiques d'intégration de cette technique en bateau ou sur l'ergomètre.

- **Concepts / mots-clés**

Analyse
Technique
Correction
Vidéo

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages**

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat doit pouvoir analyser de manière correcte les gestes de base de l'aviron				V
Il doit pouvoir apporter des corrections afin d'améliorer le geste et corriger les fautes				V
Il doit pouvoir comprendre l'incidence d'un mouvement parasite sur la suite du geste				V
Il doit pouvoir repérer les fautes techniques et donner des exercices adaptés pour corriger le geste.				V

- **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG234	**
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					06:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:40
Temps total en présentiel (hh:mm) :					06:40
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	06:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:30
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40%
- Pondération du module 6 dans la thématique 3 : 20%

- **Normes d'encadrement et de matériel :**
 - 1 formateur : 20 candidats maximum
 - 1 salle de classe
 - PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin
- **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

- **Diplômes, brevets, certifications²⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance³⁰</u>
/	X

²⁹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

³⁰ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

- **Objectifs généraux :**

Les connaissances et savoir théoriques et pratiques spécifiques à maîtriser sont les risques inhérents à la pratique de l'aviron et les moyens de préventions des risques liés à la sécurité des pratiquants et aux blessures.

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation : 5%**
- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » : 1**
- **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs »:**
 - CS241_La prévention des blessures à l'aviron et premiers soins

4.4.1 La prévention des risques inhérents à la pratique de l'aviron et premiers soins (CS 241)

○ Résumé

La pratique de l'aviron peut comporter certains risques inhérents à la pratique. Il convient de connaître ainsi que les moyens de les prévenir. On y rappellera également les principes de développement et de croissance chez le jeune rameur, les différents aspects de l'examen médical préalable à la pratique de l'aviron de compétition et la prévention des blessures les plus fréquentes en aviron.

Enfin, le module reprendra les éléments indispensables pour assurer la sécurité des pratiquants et les manœuvres après une chute dans l'eau.

Au terme de ce module, le candidat « moniteur sportif éducateur aviron » connaîtra les risques inhérents à la pratique de l'aviron et les moyens de les prévenir. Il connaîtra les principes de développement chez le jeune rameur et les aspects de l'examen médical.

○ Concepts / mots-clés

Prévention
Risques
Blessures
Médical

○ Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaîtra les risques inhérents à la pratique de l'aviron		V		
Il connaîtra les blessures fréquentes et les moyens pour y remédier		V		
Il connaîtra les principes de développement chez le jeune rameur et les blessures les plus fréquentes en aviron		V		V
Il connaîtra enfin les aspects de l'examen médical		V		
Il connaîtra les manœuvres de sécurité à effectuer après une chute				V

○ Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG241	**
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

○ Volumes horaires, charge de travail et modules de formation

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					04:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:45
Temps total en présentiel (hh:mm) :					04:45
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	04:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:45
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 4 dans le cursus : 5%
- Pondération du module 1 dans la thématique 4 : 100%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : 20 candidats maximum
- 1 salle de classe
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin

○ **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

○ **Diplômes, brevets, certifications³³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance³⁴</u>
/	X

³³ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

³⁴ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologie

- **Objectifs généraux :**

Les connaissances et savoir théoriques et pratiques spécifiques à maîtriser sont : pouvoir être capable de distinguer les différents leviers de motivation et de prendre conscience de sa motivation personnelle à encadrer de jeunes sportifs.

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 5 « Ethique et déontologie » dans le cursus de formation 5%**
- **Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : 1**
- **Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie »:**
 - CS251_Les leviers de motivation du moniteur sportif éducateur aviron

4.5.1 Les leviers de motivation du moniteur sportif éducateur aviron (CS 251)

- **Résumé**

Ce module aborde la problématique rarement considérée de la motivation du moniteur à encadrer de jeunes sportifs. Ces leviers peuvent être très différents d'une personne à l'autre et il est important de pouvoir les identifier pour s'assurer que le travail d'encadrement se fasse dans le respect de la personne et dans le souci de l'épanouissement du sportif.

Au terme de ce module, le candidat « moniteur sportif éducateur aviron » sera capable de pouvoir mieux apprécier ses leviers de motivation.

- **Concepts / mots-clés**

Motivation
Encadrement
Respect
Epanouissement

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages**

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat sera capable de mieux apprécier ses leviers de motivation				V
Il pourra ainsi son travail d'encadrement pour instaurer un climat de confiance, d'écoute et d'épanouissement général				V

- **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG251	**
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS213	*
...	
...	
...	
...	

○ **Volumes horaires, charge de travail et modules de formation**

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:10
Temps total en présentiel (hh:mm) :					02:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentation personnelle ;	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, MOOC, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Mode diffusion (cocher / compléter "autre")

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS", de partage : DropBox, ...	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

○ Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

○ Type d'évaluation :

Continue/ permanente/ en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	O
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

○ Forme d'évaluation :

• **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

○ Critères d'évaluation :

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 5 dans le cursus : 5%
- Pondération du module 1 dans la thématique 5 : 100%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : 20 candidats maximum
- 1 salle de classe
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation si besoin

○ **Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du CA	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

○ **Diplômes, brevets, certifications³⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance³⁶</u>
/	X

³⁵ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

³⁶ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le...)

4.6 Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation

<i>Synthèse « charge théorique de travail »</i>					
	Module (Code_Nom)	Présentiel (hh:mm)	Evaluation (hh:mm)	Non-Présentiel (hh:mm)	Total (hh:mm)
Thématique 1	CS211_ Organisation administrative et sportive de l'aviron	2:00	00:10	1:00	03:10
	CS212_ Le code des courses de la FISA et de la FRBA	2:00	00:10	1:00	03:10
	CS213_ La lutte contre le dopage	2:00	00:10	1:00	03:10
Th1_ Cadre institutionnel et législatif		6:00	0:30	3:00	09:30
Thématique 2	CS221_ Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance	6:00	00:30	02:00	08:30
	CS222_ Principes méthodologiques de la séance d'entraînement	6 :00	00 :30	04 :00	10 :30
	CS223_ Mon intervention au cours d'une séance	6:00	00:00	00:00	06 :00
	CS224_ Stage pédagogique	<u>30:00 (hors)</u>	00:00	00:00	00:00
Th2_Didactique et méthodologie		18:00	01 :00	06:00	25:00
Thématique 3	CS231_ Les réglages	4:00	00:20	02:00	06:20
	CS232_ La biomécanique	2 :00	00 :20	01 :00	03 :20
	CS233_ La définition des facteurs de la performances	6 :00	00 :30	04 :00	10 :30
	CS234_ Le pararowing	2 :00	00 :10	01 :00	3 :10
	CS235_ La physiologie de l'effort	6:00	00:30	04:00	10:30
	CS236_ Introduction à l'analyse du coup d'aviron	6:00	00:40	04:00	10:40
	CS237_ Les aspects psycho-émotionnels et environnementaux	4:00	00 :00	02:00	06:00
Th3_ Facteurs déterminants de l'activité et de la performance		30:00	02:30	18:00	50 :30
Th 4	CS241_ La prévention des blessures à l'aviron	4:00	00:45	02:00	06:45
Th4_ Aspects sécuritaires et préventifs		04:00	00:45	02:00	06:45

Th 5	CS251_ Règlement d'éthique : les leviers de motivation	2 :00	00:15	01:00	03:15
<i>Th5_Ethique et déontologie</i>		<i>2:00</i>	<i>00:15</i>	<i>01:00</i>	<i>03:15</i>
<i>Charge théorique de travail totale</i>		<i>60:00</i>	<i>05:00</i>	<i>30:00</i>	<i>95:00</i>

4.7

Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus

<u>Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus</u>			
	Module (Code_Nom)	Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
Thématique 1	CS211_ Organisation administrative et sportive de l'aviron	40%	10%
	CS212_ Le code des courses de la FISA et de la FRBA	40%	
	CS213_ La lutte contre le dopage	20%	
Thématique 2	CS221_ Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance	15%	40%
	CS222_ Principes méthodologiques de la séance d'entraînement	30%	
	CS223_ Mon intervention au cours d'une séance	15%	
	CS224_ Stage pédagogique	40%	
Thématique 3	CS231_ Les réglages	20%	40%
	CS232_ La biomécanique	10%	
	CS233_ La définition des facteurs de la performances	20%	
	CS234_ Le pararowing	10%	
	CS235_ La physiologie de l'effort	20%	
	CS236_ Introduction à l'analyse du coup d'aviron	20%	
	CS237_ Les aspects psycho-émotionnels et environnementaux	0%	
Th 4	CS241_ La prévention des blessures à l'aviron	100%	5%
Th 5	CS251_ Règlement d'éthique : les leviers de motivation	100%	5%

Rmq : En cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, la pondération est réalisée au prorata des autres modules à présenter au sein de la (des) thématiques.

4.8 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation

<u>Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation</u>			
	Module (Code_Nom)	Titres et qualifications	Expériences utiles
Thématique 1	CS211_ Organisation administrative et sportive de l'aviron	Membre du CA « Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
	CS212_ Le code des courses de la FISA et de la FRBA	Membre du CA, arbitre national ou international. « Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur l'aviron et la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
	CS213_ La lutte contre le dopage	« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur l'aviron et la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
Thématique 2	CS221_ Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance	« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et d'une expérience significative en aviron
	CS222_ Principes méthodologiques de la séance d'entraînement	« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et d'une expérience significative en aviron
	CS223_ Mon intervention au cours d'une séance	« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et d'une expérience significative en aviron
	CS224_ Stage pédagogique	Moniteur sportif diplômé en aviron. « Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et d'une expérience significative en l'aviron et avoir des notions d'enseignements (pédagogique / méthodologique / didactique). Disposer d'une expérience utile dans l'encadrement de jeune rameur au sein d'une structure reconnue.
Thématique 3	CS231_ Les réglages	« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et d'une expérience significative en aviron
	CS232_ La biomécanique	« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et d'une expérience significative en aviron

	CS233_ La définition des facteurs de la performances	« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et d'une expérience significative en aviron
	CS234_ Le pararowing	« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et d'une expérience significative en aviron
	CS235_ La physiologie de l'effort	« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et d'une expérience significative en aviron
	CS236_ Introduction à l'analyse du coup d'aviron	« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et d'une expérience significative en aviron
	CS237_ Les aspects psycho-émotionnels et environnementaux	/	/
Th 4	CS241_ La prévention des blessures à l'aviron	« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et d'une expérience significative en aviron
Th 5	CS251_ Règlement d'éthique : les leviers de motivation	« Expert » justifiant de connaissances pointues dans ce domaine.	Disposer de connaissances et d'une expérience significative en aviron

4.9 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles donnant droit à des dispenses.

<u>Synthèse des diplômes, brevets, certifications³⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit</u>		
	Module (Code_Nom)	Titres et qualifications
Thématique 1	CS211_ Organisation administrative et sportive de l'aviron	/
	CS212_ Le code des courses de la FISA et de la FRBA	Arbitre international
	CS213_ La lutte contre le dopage	/

Aucun diplôme, brevet ou certification ne donne droit à une dispense totale du module de plein droit dans les autres thématiques.

³⁷ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

5 REFERENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PEDAGOGIQUES MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{er} du décret du 03 mai 2020, au point 5 (*La description des programmes et contenus des stages*).

5.1 Présentation du (des) stage(s)

- Le stage pourra débuter juste après les examens des cours spécifiques, en ayant validé au moins 50% des thématiques (10/20), après la communication des résultats et après approbation du dossier de stage.
- Le stage se termine dans les dix-huit (18) mois, en fonction des résultats des examens des cours spécifiques (réussite d'au moins 50% de chacune des thématiques et après la communication des résultats). Si dépassement de cette date, une demande exceptionnelle pourra être faite à la Ligue francophone d'aviron. Celle-ci sera représentée par une demande écrite avec justification. La demande sera alors étudiée par la fédération qui se réserve le droit de l'accepter.
- Le stage s'effectue dans un club affilié à la LFA, dans le cadre d'activités organisées par la LFA, ou dans le cadre de stages ou activités organisés par l'ADEPS
- Le stage s'effectue sous la supervision d'un maître de stage rencontrant les conditions spécifiées en section 5.3 « acceptation potentielle des maîtres de stage »
- Est à vocation pédagogique
- Concerne un public de pratiquants en parfait adéquation avec le profil de fonction du MSEd.
- Est centré sur l'apprentissage des bases techniques de la pratique de l'aviron et son perfectionnement.
- Comporte au moins trente (30) heures d'encadrement effectif.
- Donne lieu à la production d'un rapport de stage
- Une seconde session se fait soit à la suite de l'échec du premier stage (toujours dans les 18 mois en fonction des résultats des examens des cours spécifiques : réussite d'au moins 50% de chacune des thématiques et après la communication des résultats), soit en même temps que la réalisation des stages de la prochaine session de formation de moniteur sportif éducateur.

Le stagiaire doit être assuré en responsabilité civile et accident par le club ou l'organisateur des stages ou activités où se déroule le stage pédagogique, en tant que volontaire et ce conformément aux termes des articles 5,6 et 8 Bis de la loi du 3 juillet 2005, relative aux droits des volontaires.

« Sur le plan du régime de la responsabilité et de l'assurance, l'organisation est responsable des dommages causés aux tiers par le volontaire dans le cadre de cette activité bénévole. Le volontaire n'assumera les conséquences que de son dol ou de sa faute grave. Il ne sera tenu responsable de sa faute légère que lorsque cette faute résultera d'un comportement habituel. »

Si le maître de stage est volontaire, il doit bénéficier de la même couverture. L'opérateur de formation le vérifie avant le début de la formation. Le maître de stage choisit le lieu du stage pédagogique en accord avec le stagiaire. L'opérateur de formation avalise ce choix.

5.1.1 Dossier de stage

5.1.1.1 Signalétiques

- Un exemplaire type du dossier de stage, comme inclus en annexe, est fourni par la LFA au maître de stage. Il est disponible en format téléchargeable dans la rubrique « formation » du site internet de la LFA (www.aviron.be)
- Cet exemplaire type comporte des instructions à l'attention du maître de stage, énonçant notamment les compétences à acquérir par le stagiaire et à évaluer par le maître de stage lors du stage.
- Ce dossier doit reprendre les points suivants :
 - le nom et les coordonnées du stagiaire
 - le nom et les coordonnées du maître de stage
 - les qualifications du maître de stage
 - le(s) lieu(x) où le stage se déroule
 - la période pendant laquelle le stage se déroule
 - le(s) plan(s) d'eau utilisé(s)
 - la description, le niveau et la taille du groupe encadré et le matériel utilisé
 - le niveau d'intervention du candidat
- Lors de sa réception, le dossier de stage est évalué en aval par la Fédération, la Commission Pédagogique Mixte et/ou le Conseiller Pédagogique.
- Après évaluation du dossier par la Fédération, la Commission Pédagogique Mixte et/ou le Conseiller Pédagogique, le candidat peut commencer son stage. Un délai de 15 jours est à prendre en considération pour l'évaluation du dossier.

5.1.2 Rapport de stage

- Un rapport de stage doit être produit par le candidat et comporter au minimum les informations suivantes :
 - le nom et coordonnées du stagiaire
 - le nom et coordonnées du maître de stage
 - un tableau récapitulatif avec les dates, lieux, (public, le nombre d'heures prestées si nécessaire) des séances encadrées
 - le niveau d'intervention du candidat
 - une description détaillée du contenu des séances et du travail préparatoire effectué pour celles-ci
 - une évaluation par le candidat des séances réalisées
 - une synthèse des expériences et des acquis rencontrés pendant le stage
 - les diverses appréciations et évaluations technique et pédagogiques et actions correctives éventuelles indiquées par le maître de stage dans un espace réservé à cet effet.
- Le rapport de stage comprend un espace réservé au Maître de stage pour indiquer ses diverses appréciations et évaluations (technique et pédagogique)
- Le rapport de stage comprend un espace réservé au Maître de stage pour indiquer ses actions correctives ou de « remédiations » éventuelles.
- Un exemplaire type du rapport de stage, comme inclus en annexe, est disponible en format téléchargeable dans la rubrique « formation » du site internet de la LFA (www.aviron.be).
- Le rapport de stage doit être renvoyé à l'une des personnes de contact mentionnées en section 1.1 « Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction », au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la tenue de la session d'évaluation. Cette communication doit se faire par courriel.

5.2 Règles concernant les Maîtres de Stages

- Un maître de stage remplissant les conditions spécifiées en section 5.4 « Acceptation potentielle des Maîtres de Stages » doit être proposé par le stagiaire à l'opérateur de formation.
- Sur demande, l'opérateur de formation peut fournir au stagiaire une liste de maîtres de stage potentiels. Cette liste doit avoir été avalisée par la Commission Pédagogique Mixte.
- Le maître de stage pressenti doit remplir la Partie I du dossier de stage et le communiquer à une des personnes de contact mentionnées en section 1.1 « Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction ».
- La confirmation d'autorisation de stage est donnée par l'opérateur de formation par l'envoi du dossier de stage reçu, après avoir dûment complété la Partie II, au maître de stage, avec notification au stagiaire. Cette communication se fait par courriel ou par courrier postal, au plus tard dix (10) jours ouvrables après réception initiale du dossier de stage.
- L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser un maître de stage pour un stage donné, en raison notamment d'incompatibilités pour raison de parenté ou fonctionnelle (par exemple, un maître de stage qui serait l'entraîneur ou l'employeur du stagiaire).
- La notification d'un refus se fait par courriel ou par courrier postal au maître de stage pressenti au stagiaire, au plus tard dix (10) jours après réception du dossier de stage.
- Sur base de justifications formelles, le Maître de stage peut-être "imposé" au candidat, par l'opérateur de formation et/ou le Conseiller Pédagogique.
- Pendant le stage le candidat est placé sous la responsabilité du Maître de Stage.
- Pas d'obligation du Maître de stage d'accepter la mission proposée.
- Les séances animées sont répertoriées consciencieusement et visées par le Maître de Stage.
- Le dossier de stage (rapport d'évaluation) est signé par le Maître de Stage.

5.3 Acceptation potentielle des Maîtres de Stages

- Le maître de stage doit être titulaire d'un brevet ADEPS spécifique aviron de niveau équivalent au niveau Moniteur Sportif Initiateur et pouvant justifier d'une expérience importante dans une école d'aviron
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique pouvant justifier d'une expérience importante dans une école d'aviron
- Peut justifier d'une expérience pédagogique particulièrement importante dans une école d'aviron
- Les responsabilités du maître de stage sont les suivantes :
 - Il doit accepter cette fonction, incluant la responsabilité du stagiaire, et effectuer les prestations qui en découlent à titre gracieux. Pendant le stage, le candidat est placé sous la direction du maître de stage
 - Il doit accepter d'exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation
 - La responsabilité civile du stagiaire et du maître de stage sont couvertes par la police souscrite par la Ligue Francophone d'Aviron s'ils y sont licenciés. Si le stagiaire et/ou le maître de stage ne sont pas licenciés de la Ligue Francophone d'Aviron, ils sont tenus de prendre les dispositions adéquates pour être couverts.
 - Il doit offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et un public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec ses champs de qualification.
 - Il doit intégrer le stagiaire à l'équipe enseignante
 - Il doit encadrer personnellement le ou la stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation
 - Il doit impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage

- Il doit communiquer régulièrement et pro-activement ses remarques au stagiaire et le conseiller tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale (carnet de stage)
- Il doit dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation chaque fois que nécessaire
- Il doit accueillir la visite éventuelle d'un superviseur des formations de cadres envoyé par l'opérateur de formation
- Il doit accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.

5.4 Endroits et niveaux de Stages

- Le stage s'effectue dans un club affilié à la LFA, dans le cadre d'activités organisées par la LFA, ou dans le cadre de stages ou activités organisés par l'ADEPS
- Le stage proposé ou choisi doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence pour lequel le candidat a suivi une formation.

5.5 Evaluation du stage et du cahier de stage

- L'évaluation globale du stage est effectuée par le maître de stage et par un jury
- Les résultats de l'évaluation par le maître de stage sont communiqués de manière écrite à la LFA, par l'intermédiaire du dossier de stage dûment rempli par le maître de stage.
- Lors de sa réception, le rapport de stage est évalué en aval par la Fédération, la Commission Pédagogique Mixte et/ou le Conseiller Pédagogique.
- Le rapport de stage doit être renvoyé à l'une des personnes de contact mentionnées en section 1.1 « Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction », au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la tenue de la session d'évaluation. Cette communication doit se faire par courriel.
- L'évaluation par le jury s'effectue sur base du rapport de stage et sa présentation orale par le candidat, comme spécifié en section « 6.8 Motivation du résultat en délibération ».
- Le jury sera composé de personne ayant un niveau supérieur ou égal au niveau moniteur sportif initiateur aviron, niveau 1 aviron ou de personne experte justifiant d'expériences et de connaissances pointues en aviron (sous validation du conseil d'administration de la Ligue francophone d'aviron).
- Afin d'évaluer la partie pratique du stage du candidat, une grille d'évaluation est disponible en section 9.5. Cette grille d'évaluation sera connue du candidat et remplie par le maître de stage à la fin de chaque séance. Ainsi, le maître de stage pourra apporter ses appréciations au candidat à la fin de chaque séance (points forts, points à améliorer).
- L'évaluation de la partie théorique du stage du candidat se fera par le biais d'une soutenance orale de son stage avec présentation. Une première partie de dix (10) minutes concernera l'exposé du candidat sur sa thématique de travail et ses différentes orientations, ses choix et ses justifications. La seconde partie, d'une durée de dix (10) minutes concernera un échange sous forme de question/réponse et/ou débat entre les membres du jury d'évaluation et le candidat sur le stage effectué.
- Une seconde session de stage sera prévue si le candidat échoue lors de son stage. Cette seconde session se fera soit à la suite de l'échec du premier stage (toujours dans les 18 mois en fonction des résultats des examens des cours spécifiques : réussite d'au moins 50% de chacune des thématiques et après la communication des résultats), soit en même temps que la réalisation des stages de la prochaine session de formation de moniteur sportif initiateur.
- Une seconde session de l'oral de stage sera prévue si le candidat échoue lors de sa soutenance. Cette seconde session se fera soit à la suite de l'échec de la première soutenance (toujours dans les 18 mois suivants les résultats des examens des cours spécifiques : réussite d'au moins 50% de chacune des thématiques et après la communication des résultats), soit en même temps que les soutenances de la prochaine session de formation de moniteur sportif éducateur.

6 REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{er} du décret du 03 mai 2020, au point 6 (*La description des modalités d'évaluation*).

6.1 Délai d'organisation des évaluations

La session d'évaluation pour les candidats doit s'effectuer au plus tard quatre (4) mois après la fin de la formation. Tout délai à cet égard doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation.

6.2 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Les critères d'accès aux évaluations sont :

- Le paiement effectif des droits d'inscription
- Le respect de l'âge minimal requis
- La présence effective au cours, selon les modalités de la section 6.2.1 « Présences au cours »
- Le respect des règles de bienséance et
- Le respect des principes élémentaires de vie en commun, plus spécifiquement lors de formations en internat
- Le respect des modalités préalables à l'organisation de la formation : section 3.

Le non-respect de ces conditions entraîne une interdiction de participation aux évaluations finales de la formation. Il retire tout droit à un remboursement des droits d'inscriptions.

6.2.1 Présences au cours

- La présence aux cours est obligatoire. Des absences sont tolérées, à concurrence de 20% du volume horaire des cours, et sous réserve d'une justification adéquate. Le taux de présence obligatoire au stage est équivalent à 100%.

6.2.2 Autres modalités

- Respect des règles de bienséances, les principes de vie en commun...

6.3 Publicité des accès aux évaluations

- Les candidats admissibles aux évaluations sont convoqués par courriel.
- Les convocations reprennent tous les détails utiles aux candidats (horaires, lieux) et les informent des conditions d'accès comme définies en section 6.2 « Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect ». Elles reprennent également les possibilités de report comme définies en section 6.4 « Modalités lors d'absences aux évaluations ».
- Les candidats non admissibles aux évaluations (par exemple pour absence injustifiées aux cours) en sont informés par courriel.

6.4 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- Tout candidat qui ne se présente pas à une session d'évaluation (première ou seconde session) est considéré comme absent
- Tout candidat considéré comme absent en première session d'évaluation est ajournée en seconde session d'évaluation
- Tout candidat considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation est refusé
- Tout candidat peut justifier d'une absence. La justification d'absence doit être envoyée, endéans les trois (3) jours ouvrables après la date de la session d'évaluation, à une des personnes de contact mentionnées en section 1.1 « Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction ». Cette communication doit se faire par courriel ou par courrier postal.
- Tout candidat ayant justifié d'une absence bénéficie d'un report si l'opérateur de formation apprécie positivement la légitimité de l'absence au vu des pièces justificatives (par exemple, certificat médical dûment complété, certificat de décès d'un parent proche).
- Il n'est possible de bénéficier que d'un seul report justifié par session d'évaluation.
- Tout candidat arrivant tardivement à une session d'évaluation peut se voir autoriser l'accès à l'évaluation si le motif présenté est jugé légitime par le responsable de la session d'évaluation et sous condition qu'aucun candidat n'ait déjà quitté le lieu de l'évaluation. Il ne dispose dans ce cas que de la durée restante de la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle - attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

6.5 Nombre de sessions d'évaluation

Une première session sanctionnera la formation dispensée. Cette session pourra être répartie en plusieurs moments en cours de formation.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès Verbal de délibération de la première session.

Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

Il est possible de reporter chaque session d'évaluation selon les modalités définies en section 6.4 « Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations ».

6.6 Constitution du Jury d'évaluation

Les évaluations sont effectuées par un jury. Ce jury, qui doit être avalisé par la Commission Pédagogique Mixte, est déterminé par l'opérateur de formation et est constitué d'au moins deux (2) personnes avec voix délibérative choisies parmi les personnes suivantes :

- Les membres du comité pédagogique de la LFA
- Les chargés de cours intervenants lors des sessions évaluées
- Des chargées de cours non intervenants lors des sessions évaluées
- Des experts désignés par la Commission Pédagogique Mixte

Les membres du jury d'évaluation connaissent parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les compétences minimales à atteindre par les candidats et ce, afin d'assurer la consistance des exigences d'évaluation.

6.7 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès Verbal)

Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Il pourra s'agir du représentant du service Formation des cadres de l'AG Sport, du Conseiller Pédagogique, d'une personne issue des membres du jury d'évaluation.

Sur base des évaluations que le candidat aura obtenues aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération, ...

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès Verbal (PV) de délibération.

Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.8 Motivation du résultat en délibération

Pour réussir son niveau « moniteur sportif éducateur » de plein droit, le candidat doit avoir au minimum 50% de réussite dans chaque thématique et avoir validé son stage (minimum 50%).

Tout résultat est motivé par la justification de la liste ci-dessous correspondant à la conclusion de la délibération du jury d'évaluation :

- Réussite de plein droit : moyenne des thématiques supérieures ou égales à 50%
- Réussite après délibération : l'échec unique ne met pas en péril la poursuite de la formation (stage de terrain à réaliser)
- Réussite après délibération : pourcentage proche de 50 % et qualité du stage.
- Ajourné(e) en seconde session : absence non justifiée
- Ajourné(e) en seconde session : absence à au moins un des modules obligatoire.
- Ajourné(e) en seconde session pour absence répétée même si justifiée
- Ajourné(e) en seconde session : moyenne d'une thématique inférieure à 50 % : repassage des matières concernées.
- Ajourné(e) en seconde session car échec en stage.
- Refusé(e) : absence en seconde session
- Refusé(e) : moyenne d'une ou plusieurs thématiques inférieures à 50% après la seconde session
- Refusé(e) : abandon de la formation
- Refusé(e) pour absence répétée même si justifiée
- Refusé(e) : absence(s) non justifiée(s)
- Refusé(e) car second échec en stage.
- Refusé(e) car fraude à l'évaluation.

6.9 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lors que l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.10 Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat est informé des modalités concernant la publicité officielle des résultats et du délai maximal après la session d'évaluation, pour l'envoi de ceux-ci.

L'envoi des résultats par courriel (courrier électronique) tant en 1^{ère} qu'en seconde session est privilégié (développement durable, rapidité de transmission des informations, ...).

Un délai de 15 jours ouvrables est considéré comme raisonnable.

Cette publicité des résultats contient des appréciations chiffrées, des pourcentages en fonction des pondérations des modules et des thématiques,

Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s) est (sont) fixé(s) par le jury d'évaluation au cours de la délibération et communiqué(s) au candidat.

Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire.

6.11 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury³⁸ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

³⁸ La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7 CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger).

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{er} du décret du 03 mai 2020, au point 7 (*Les conditions de dispenses de diplômes*).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1 Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification³⁹ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Educateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Éléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle complète
 - o Lieu et date de naissance
 - o Mail
 - o Tél/Gsm.
 - o la discipline
 - o le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra),

³⁹ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

- Tableau

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CSxxx_							
CSxxx_							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues,... Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objective.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1 Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.

- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2 Eléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle complète
 - o Lieu et date de naissance
 - o Mail
 - o Tél/Gsm.
 - o le niveau de qualification pour lequel une VAE est sollicité
- Tableau

EXPERIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISES
(EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RECENTE)

Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés*

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.4 Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".
- L'entretien de VAFE doit permettre :
 - o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
 - o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
 - o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

- Des frais de procédures peuvent être demandés au demandeur pour l'analyse du dossier de VAFE et/ou l'organisation de l'entretien de VAFE.

7.6 Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE ?

- Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment.

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégués de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégué et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cfr prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

7.9.1 Cours généraux :

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les "anciens" cours généraux, les bacheliers en Education Physique,...

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adepts.be).

7.9.2 Cours spécifiques:

Si vous avez le brevet / diplôme	Vous pouvez être dispensé(e), après une demande officielle, des modules suivants :
Arbitre international	CS212_ Le code des courses de la FISA et de la FRBA

-> **Pour les personnes possédant un Niveau 2 en aviron et qui souhaitent obtenir une validation du niveau « moniteur sportif éducateur », celles-ci doivent :**

-justifier d'une expérience : procédure « VAFE », voir section 7 du Cahier des charges éducateur 2.0

-justifier de la validation des cours généraux moniteur sportif initiateur et éducateur

Si la personne a justifié d'une expérience, alors elle peut :

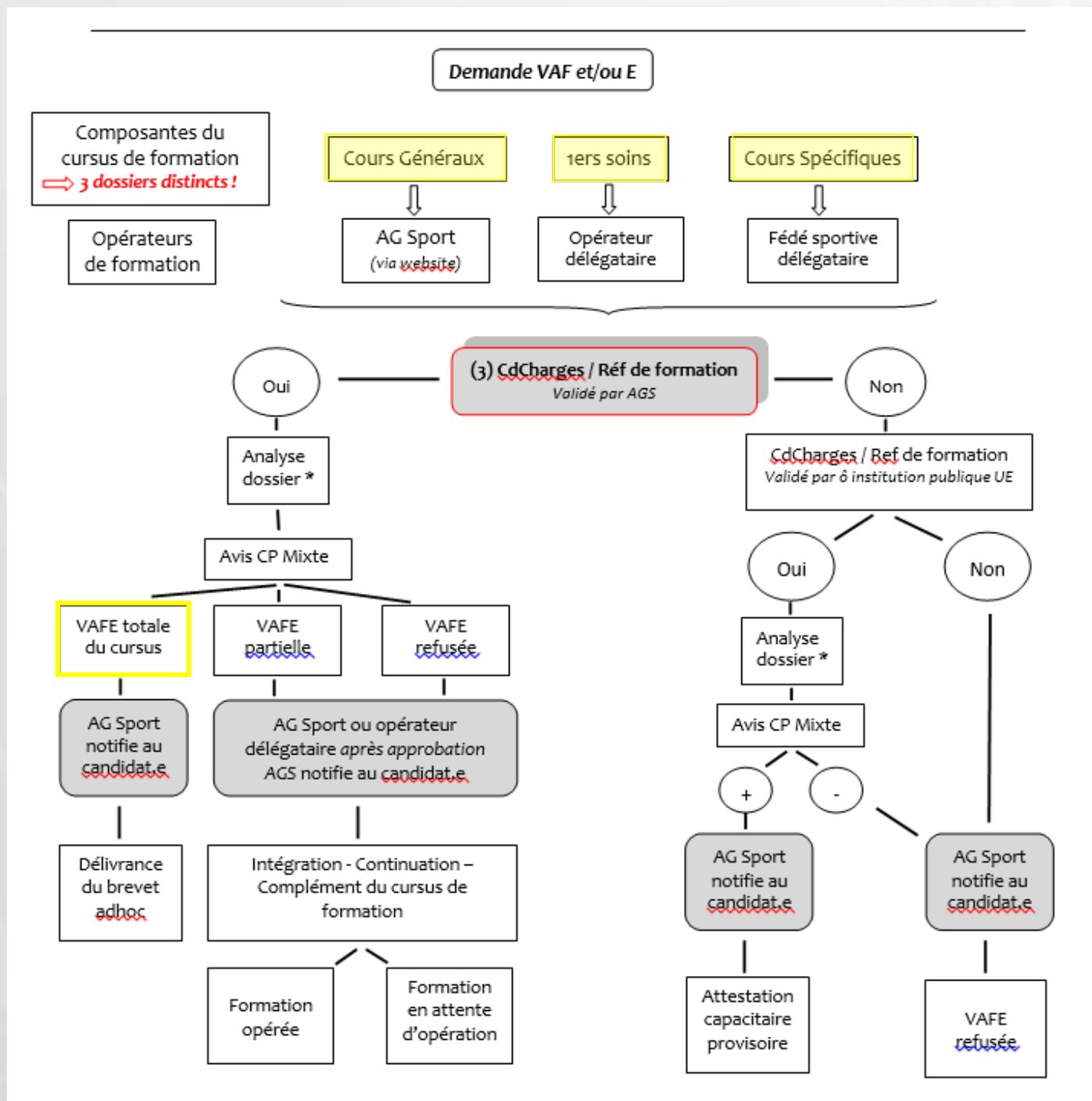
-suivre et valider la formation de premiers soins en milieu sportif (ADEPS)

-> **Pour les personnes possédant un Niveau 2 aviron justifiant d'une expérience (VAFE) et qui souhaitent se mettre à jour :**

-possibilité de colloque annuel pour les anciens cadres

-doit être formulé à la Ligue francophone d'aviron par contact (conseil d'administration, mail, lettre, téléphone).

7.10 Tableau synthèse complet des procédures "VAFE"



*Analyse du dossier sur base de sa conformité aux prescrits (voir ci-dessus : "conformité des dossiers à introduire")

** Tout dossier émanant d'une institution / d'un organisme publique non UE fera l'objet d'une étude particulière.

8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{er} du décret du 03 mai 2020, au point 8 (les modalités de l'homologation des brevets).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichiers xls).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / ... concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale du sport

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Service Formation des cadres sportifs (brevets)

Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00

tél 02/413 29 07

email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

9 ANNEXES

Liste des annexes :

- 1) Formulaire de demande de VAF
- 2) Formulaire de demande de VAE
- 3) Dossier de stage
- 4) Rapport de stage
- 5) Grilles d'évaluation stage Moniteur Sportif Educateur

Ces annexes sont disponibles sous format éditable sur www.aviron.be